

Seignelay, notre village

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Avril, Mai, Juin 2023



Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi:	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30
Mardi:	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30
Mercredi:	14h00 - 17h30
Jeudi:	8h00 - 12h00
Vendredi:	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail : mairie@seignelay.fr

Site internet : www.seignelay.fr

Retrouvez nous également sur



[Seignelay. Notre village](#)

En cas d'urgence un élu de
permanence est joignable
au : 06 10 64 34 34

RDV CNI - Passeports sur:
www.seignelay.fr
www.ants.gouv.fr



Police Municipale
03 86 35 34 47

police.municipale.stflo@orange.fr

1 - Edito

2 - Piscine Municipale

3 - Budget

4 - Réunions de Quartier

5 - Infos diverses

6 - Vie associative

7 - Enfance

8- Vie Locale

9- Espace France services



Chères Seigneloises, Chers Seignelois,

Edito

La période des vacances approche. C'est également le moment où il faut finaliser les dossiers en cours avant que les différents services de l'Etat, du département, de la Région et les entreprises tournent au ralenti.

Au titre des dossiers en cours, nous avons réussi à terminer à temps, pour le tournoi, la réfection des courts de tennis. Dans la foulée, nous allons lancer la construction de notre nouveau City-stade en lieu et place de l'ancien qui avait vieilli (13 ans). À la rentrée devrait débiter les travaux du bas de l'Avenue Colbert qui, nous l'espérons, devraient mettre fin aux débordements et inondations des riverains.

Nous avons également obtenu l'agrément de l'Etat pour pouvoir délivrer, dans notre structure France Services, les pièces d'identité et passeports. Notre volonté de ramener des services publics au plus près de nos habitants porte ses fruits.

En septembre devrait avoir lieu, lors d'une réunion publique, la restitution du diagnostic de notre église et les travaux qui devront être engagés. Cette présentation, par notre architecte, vous relatera le riche passé de notre église et ses découvertes historiques.

Dans un autre registre, ces derniers mois ont permis d'aboutir à des décisions importantes par la Communauté de Communes, pour notre village.

En effet, nous avons pu, après plusieurs échanges, mettre en place une convention qui nous permet de continuer d'exploiter notre piscine municipale alors que la compétence avait été transférée à la CCSA. L'intérêt des deux collectivités se rejoignait et nous avons intelligemment trouvé cet accord.

Plus important encore, nous avons réussi à faire valider le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Cette MSP se situera entre Héry et Seignelay (sur le territoire d'Héry) et devrait accueillir : médecins, infirmières, psychologue, podologue, kiné, orthophoniste et un cabinet dentaire. Ce travail a nécessité une forte énergie des mairies d'Héry et de Seignelay, qui ont travaillé en commun, lors de plusieurs réunions avec les professionnels de santé et avec la CCSA. Le climat d'écoute et de confiance qui s'est instauré au fur et à mesure de ces réunions prouve qu'en travaillant ensemble, dans l'écoute, nous pouvons réussir des beaux projets.

Comme vous pouvez le constater les vacances seront les bienvenues pour pouvoir revenir en pleine forme pour la rentrée.

Et n'oubliez pas, le meilleur moment des vacances est lorsque vous commencez à oublier le temps et à profiter de chaque instant.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay
Vice-Président CCSA

La piscine municipale sera ouverte du samedi 8 juillet au samedi 2 septembre



REGLEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SEIGNELAY

L'entrée est **gratuite** pour les Seignelois de - **de 18 ans** et tous les enfants de - **de 4ans**.

Tous les enfants Seignelois, à partir de **4 ans** doivent venir chercher en mairie leur carte de piscine afin de bénéficier de la gratuité, munis d'une photographie.

Pour les enfants de - **de 10 ans**, la carte sera uniquement remise en présence d'un parent.

Pour des raisons de sécurité, les enfants de - **de 10 ans** pourront aller à la piscine uniquement s'ils sont accompagnés d'un adulte dans l'enceinte de la piscine. **Cartes disponibles à partir du 3 juillet**

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au dimanche de 15h à 19h

Réservée aux adultes

Le samedi et le dimanche matin

De 10h30 à 12h30

Fermée le lundi et les jours fériés

TARIFS

Entrée individuelle adultes et enfants (extérieur Seignelay) à partir de 10 ans : 2.70 €

Carnet de 10 entrées : 24.00 €

Enfant de 4 à 9 ans inclus (extérieur à Seignelay) : 1.50 €

Carnet de 10 entrées : 13.00 €

Nouvelle Carte (perdue ou détériorée) 5.00 €

Gratuit pour les enfants de - de 4ans

Rappel: paiement en chèque ou espèce



IL EST INTERDIT :

- de porter des caleçons, des shorts, des bermudas, des strings, des burkinis, de faire du monokini. Par mesure d'hygiène, seul le maillot de bain est autorisé,
- d'accéder aux bassins sans prendre de douche ni de passer par le pédiluve,
- **aux enfants de moins de 10 ans d'accéder au bassin sans être accompagnés par un adulte, en maillot de bain au bord du bassin.**
- de pénétrer sur les plages chaussé ou habillé, d'amener des animaux, même tenus en laisse,
- de courir, de se bousculer, de crier et de se pousser à l'eau, de jouer au ballon dans le bassin, sauf permission du maître-nageur,
- de fumer, vapoter, cracher, d'être ivre,
- de consommer des boissons ou de la nourriture autour du bassin et sur les plages, une aire ayant été aménagée à cet effet (plage verte),
- de prononcer des propos incorrects, d'utiliser tout appareil ou instrument sonore,
- de pénétrer avec des voitures d'enfants, seules les voitures pour handicapés sont autorisées,
- de pénétrer dans le local réservé aux maîtres-nageurs,
- de se servir d'équipements sous-marins, sauf autorisation spéciale du maître-nageur,
- de prendre des photos et de réaliser des vidéos, sans autorisation du maître-nageur,
- de jouer au ballon sur la plage verte.

RESPONSABILITE : La ville de SEIGNELAY ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de disparition d'objets de toutes natures déposés dans les vestiaires ou laissés dans les cabines ou sur les plages.

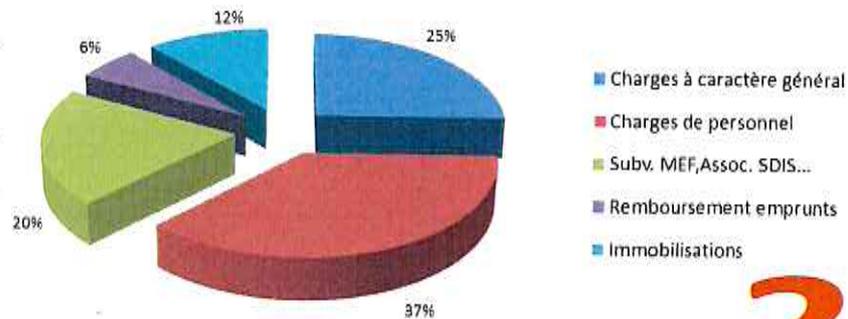
Les enfants de moins de 10 ans sont sous la responsabilité des parents sur la plage verte.

Budget principal (commune)

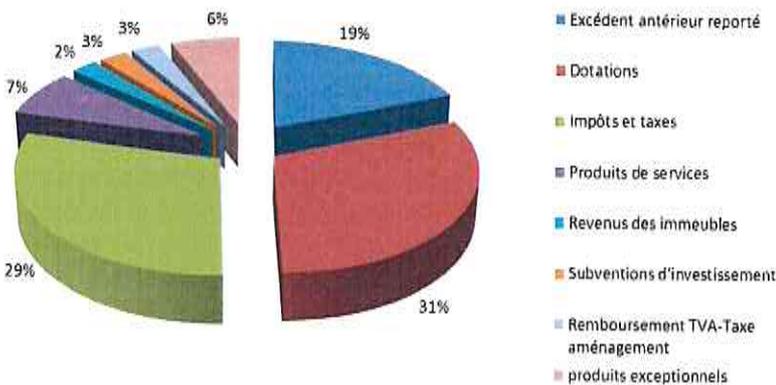
Résultats 2022:

- Fonctionnement (les activités courantes de la commune) avec un excédent de **434 294€**
 - Investissement : Déficit de **60 859€** cependant il y a des restes à réaliser en dépense pour **60 000€** et en recette pour **41 530€** soit un déficit net d'investissement de **79 329€**
- Soit un résultat excédentaire de **354 965€**.

Répartition des dépenses 2022



Répartition des recettes 2022



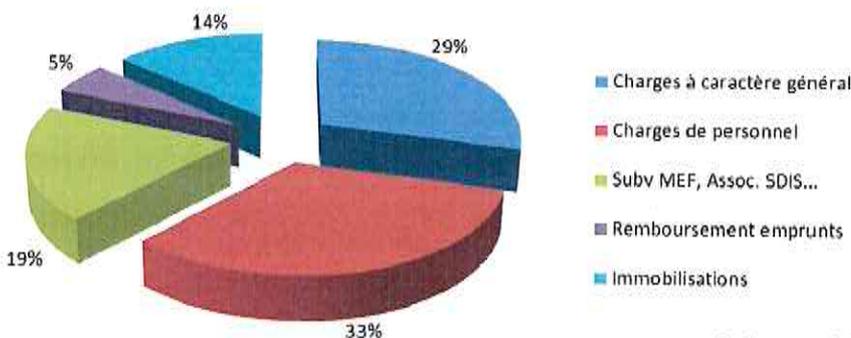
Principales réalisations en 2022 :

- Tondeuse à gazon : 11 148€
- Divers matériels pour la cantine : 9 270€
- Equipements pompiers : 1 318€
- 5 pots de fleurs pour la place Colbert : 2 040€
- Stores pour les écoles : 5 330€
- Aménagement cours école maternelle : 7 800€
- Etude peintures Eglise : 3 000€

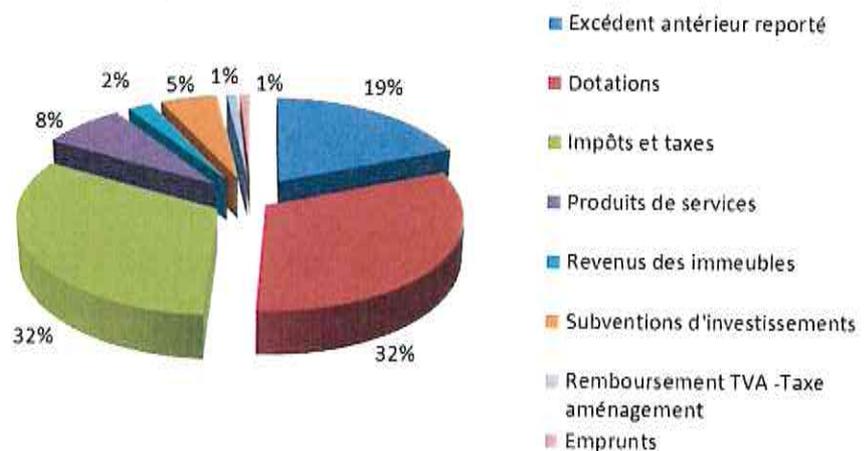
2022

Budget prévisionnel 2023 voté en fonctionnement en déséquilibre excédentaire avec **2 011 870€** de recettes et **1 853 194€** de dépenses, et en investissement pour un montant en équilibre de **396 459€**.

Répartition des dépenses 2023



Répartition des recettes 2023



2023

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux des différentes taxes. Pour rappel, la commune n'a pas augmenté les taux depuis 2012.

Principaux projets sur l'année 2023 :

- Phase étude rue Gatelot : 10 000 €
- Rénovation des 2 cours de Tennis : 60 000€
- Rénovation du mur du cimetière : 26 500€
- Fenêtres de la mairie : 15 100€
- Désherbeur mécanique - rabot tracté : 5 000€
- Diagnostic énergétique des bâtiments : 10 000 €
- City Stade : 58 000€
- Stores pour les écoles : 2 100€
- Prévention des inondations route de Briennon : 8 100€

Maison de l'enfance

Résultats 2022 :

- Fonctionnement : Excédent de 54 562€
 - Investissement : déficit de 3 144€ cependant il y a des restes à réaliser en recette pour 2 208€ soit un déficit net d'investissement de 936€
- Soit un résultat excédentaire de 53 626€.

Budget prévisionnel 2023 voté en fonctionnement en équilibre pour un montant de 471 400€, et en investissement en équilibre pour un montant de 56 594€.

Projets pour 2023 :

- Divers aménagements dans le parc et les salles d'accueil des enfants.

Eau et assainissement

Résultats 2022 :

- Fonctionnement : Excédent de 112 941€
 - Investissement : Excédent de 213 971€
- Soit un résultat excédentaire de 326 912 €.

Budget prévisionnel 2023 voté en déséquilibre excédentaire en fonctionnement avec 164 181€ de recettes et 75 200 € de dépenses et en déséquilibre excédentaire en investissement avec 261 571€ de recettes et 57 770€ de dépenses.

Projets pour 2023 :

- Télétransmissions : 5 000€
- Création de 2 vannes : 2 600€
- Barres anti chutes : 2 000€
- Trappes : 3 000€

Lotissement: Les Portes de Seignelay

Résultats 2022:

- Fonctionnement : 0 €
- Investissement : Excédent de 118 713€

Budget prévisionnel 2023 voté en fonctionnement en équilibre pour un montant de 453 000€, et en investissement en équilibre pour un montant de 518 713€.

Subventions : elles seront votées au prochain conseil municipal

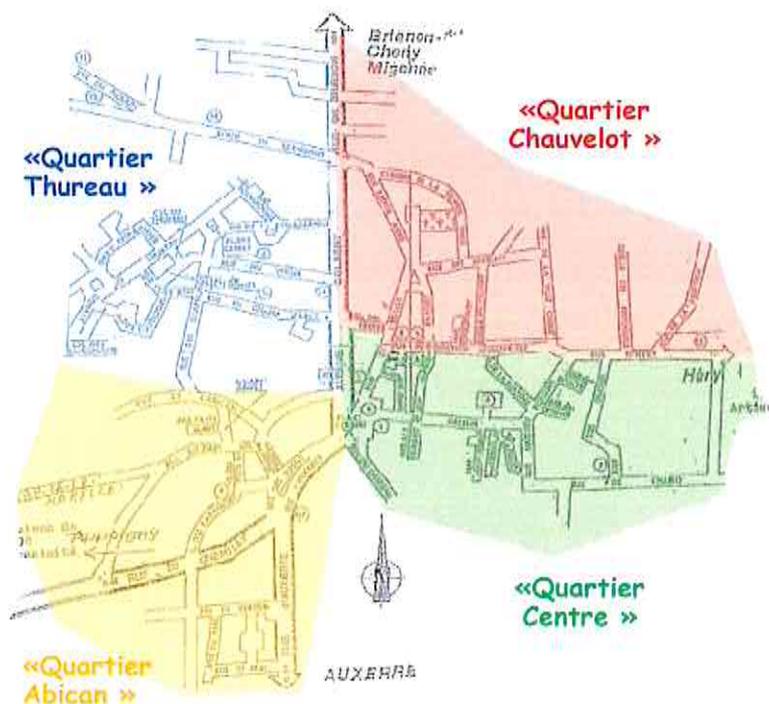
Afin de solliciter une subvention communale, les associations doivent remplir un dossier de demande, disponible en mairie chaque début d'année.

Réunions de quartier

Les réunions de quartier se sont déroulées en mai, vous trouverez ci-dessous un résumé des points évoqués. Vous n'avez pas pu participer ! N'hésitez pas à nous transmettre vos questions, avis, remarques, idées par courrier ou email : mairie@seignelay.fr

Informations communes aux 4 réunions fournies à l'initiative de monsieur le Maire notamment sur les investissements prévus en 2023

- Réfection totale des 2 terrains de tennis
- Rénovation totale du city-stade
- Réaménagement de la rue Gatelot : lancement des études en 2023
- Diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux
- Travaux bas rue de Briennon : création de trottoirs et d'avaloirs. En attente du retour de la demande de subvention pour commencer les travaux
- Installation d'une bache réservoir d'eau pluviale vers les ateliers techniques
- Changement du filtre de la piscine et installation de nouvelles toilettes. Réflexion pour installer une pompe à chaleur
- Réfection de 2 murs du cimetière
- Changement de toutes les fenêtres du logement au-dessus de la Mairie
- Maison médicale : les travaux débuteront fin 2023 pour ouverture en 2024
- Lotissement : 2 permis de construire en cours. 2 dentistes s'installeront dans le lotissement
- Prévision d'une interconnexion de l'eau avec Héry
- Église : poursuite du projet. Une présentation avec l'architecte sera organisée
- Changement de certains panneaux et plaques de rue
- Le balisage de chemins de randonnées est en cours
- Etude pour l'installation de caméras sur les zones sensibles
- La zone de jeux dans le parc sera rénovée
- Des agrès dans le parc sont en réflexion
- Signalement de plusieurs voitures tampons et/ou épaves : nécessaire fait auprès de la police municipale. Des enlèvements ont déjà été faits
- Rappel : un arrêté municipal permet de faire appel aux pompiers pour retirer les nids de frelons et/ou guêpes



Quartier Thureau - réunion du 2 mai

Principaux points évoqués :

- Plaques d'égouts : bruits au passage des véhicules : inventaire à faire pour mettre un joint ou souder selon le cas. Ciment cassé autour de la plaque avenue du Thureau
- Certains caniveaux rue du Champ d'Arcy et rue des Chapelains sont à revoir par le service technique
- Chemin en très mauvais état entre avenue du Thureau et route de Chemilly : courrier à faire aux agriculteurs
- Chemin entre avenue du Thureau et Rue des Chapelains à tondre
- Nettoyer les abords du transformateur avenue de la Renaissance
- Espace vert rue du Crot Chabanne à entretenir
- Réglementation sur la détention de volailles en lotissement rue du Crot Chabanne : renvoyer un courrier
- Nuisances sonores des aboiements d'un chien, rue du Crot Chabanne : faire intervenir la police municipale pour sensibilisation voire verbalisation
- Conduite en vitesse excessive rue du Crot Chabanne : faire intervenir la police municipale
- Vitesse excessive aux entrées / sorties de la commune : voir avec la gendarmerie pour des contrôles ponctuels

Quartier Abican - réunion du 9 mai

Principaux points évoqués :

- Passages piétons : de la compétence de la Communauté de Communes : les travaux de marquage au sol sont prévus à partir du 12 mai
- Ralentisseurs / chicanes : ne sont pas forcément une solution, notamment compte-tenu des nuisances pour les riverains
- Priorités à droite non respectées notamment par les camions : moins d'excès de vitesse depuis la mise en priorité à droite
- Mettre le radar dans le sens de la montée de la rue d'Auxerre
- Passages piétons avec led : à l'étude (maison de retraite)
- Avaloir vers le 13 rue de Chemilly se bouche très souvent car trou trop petit
- Plaques d'égout bruyantes : inventaire à faire pour mettre un joint ou soudure selon le cas
- Le talus rue Basse des Fossés : mise en place d'un géotextile et plantation de vivaces
Attention à la buse vers le talus : écoulements fréquents
- Les fossés route d'Auxerre ne sont pas entretenus
- Les arbres Rue d'Auxerre non coupés
- Entretien chez les particuliers : des bambous à couper : donner les coordonnées de professionnels à la personne concernée
- Installer une poubelle vers la boulangerie
- Problèmes d'incivilité : lavage d'un véhicule sur la chaussée, déjections canines non ramassées
- Trous au croisement Ruelle aux Nains / Rue de Chemilly : combler en enrobé à froid ou grave émulsion
- Gouttières non raccordées au réseau pluvial vers la pharmacie et rue d'Auxerre
- Stationnement sur les trottoirs vers les priorités de la rue d'Auxerre : un rappel des règles de stationnement sera fait dans le bulletin d'information
- Désherbage : chacun doit désherber devant sa propriété
- Problème de circulation dans le quartier Abican, mise en sens unique de la pharmacie à la boulangerie ? : faire le point avec le chef de corps du CPI sur les solutions pour permettre le passage du camion des pompiers en cas de nécessité
- Carrefour vers la boulangerie : compliqué donc obligé de faire très attention
- Déviation de Seignelay : d'autres projets beaucoup plus importants dans le département
- Site des grands lacs : toujours plus ou moins étudié
- Vigilance voisins : gendarmerie sur place et pas de demande de la gendarmerie
- Radiateurs dans le gymnase à changer
- Remerciements pour l'eau chaude dans les vestiaires du gymnase
- Un courrier sera adressé aux propriétaires du lotissement du Parc pour passer la voirie en public

Quartier Centre - réunion du 16 mai

Principaux points évoqués :

- Nuisances sonores et vol en liberté de perroquets. La police municipale mesurera le son pour verbaliser si nécessaire
- Problème de stationnement rue Gatelot, il sera rappelé au personnel de la MEF de se garer dans le parc de la MEF
- Pour les nouvelles constructions, il est obligatoire de prévoir un stationnement mais ne concerne pas les anciennes
- Des camions poids lourds s'engagent Rue Gatelot : le panneau indiquant l'interdiction a été changé de place
- Courrier reçu pour fibre non installée, il manquerait 1 boîtier. Un message a été laissé au directeur d'Yconik
- L'éclairage rue Gatelot ne s'allume pas en même temps, s'allume même s'il fait clair : les horaires seront vérifiés
- Décaler l'extinction de l'éclairage public: non, sauf pour des soirées particulières comme le 13 juillet
- Panneaux solaires : sont soumis à une réglementation spécifique en fonction de la zone du PLU (périmètre des bâtiments de France)
- Cendrier devant les écoles : les espaces devant les écoles sont des espaces non fumeurs. Un rappel sera fait aux parents
- Hydrogène : la 1^{ère} ville de France est déficitaire pour le moment. Phase de test
- Passages piéton avec led : à l'étude

Quartier Chauvelot - réunion du 23 mai

Principaux points évoqués :

- Marquage de la voie d'accélération au carrefour Place Colbert : demander l'avis du département
- Tir de carabine sur 1 tourterelle. Evènement signalé à la Gendarmerie et à la mairie
- Des fouines grignotent les voitures Impasse Jean Jaurès et Rue des Piochards : demander à un piéteur ce qu'il est possible de faire
- Trottoir devant Bi1 à nettoyer
- Chemin après Bi1, demande de tondre jusqu'au bout du chemin : entrée normalement prévue côté rue de la Bergerie. Entretien du bout de chemin à la charge du propriétaire
- Parking Bi1, des motos tournent sur le parking
- Camions en sens interdit Rue du Dr Chauvelot
- Chicanes : non, fait accélérer les voitures
- Pas de rond-point au nouveau lotissement : 1 seule sortie
- Vide grenier : reporté au 10 septembre
- Vide maison : autorisation à demander à la mairie. En réflexion, l'organisation d'un vide maisons collectif sur toute la commune
- Rue de la Ville Chère : fin des travaux. Ne sera pas mise en sens unique
- Compostage commun à la déchèterie : voir avec la CCSA
- Incivilité : déjections canines : sont à ramasser par les propriétaires. Les sacs mis à disposition sont retirés par poignées. La commune n'en fournit plus
- Entretien du cimetière : étude sur un enherbage total ou un hydromulching
- Cimetière, il n'y a qu'1 poubelle, en mettre aux 2 portes
- Impasse du Trousy, à qui de couper l'herbe : chacun doit désherber devant sa propriété
- Bordures de trottoirs coupantes rue du Dr Chauvelot : angle refait vers l'ancienne boulangerie
- Comment contacter la Police Municipale : information dans le prochain bulletin

Devoirs de chacun

La loi Labbé et la loi Pothier **interdisent depuis le 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries** (sauf pour des raisons de sécurité ...) **accessibles ou ouverts au public**. Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques.



Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage.

La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des produits ou techniques autorisés sur les trottoirs reliés au filet d'eau. **Il est également du devoir de chacun d'entretenir et de tailler ses haies et arbres en bordure des voies communales qui risqueraient de compromettre la commodité et la sécurité de la circulation.** (CGCT L.2212-1, L2212-2 et L2212-2-2)

Les déchets :

Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, **est passible d'une contravention**.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel . (www.service-public.fr)



Divagation des animaux

Est considéré comme en état de divagation tout chien livré à son seul instinct qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, de tout instrument sonore permettant son rappel ou d'une distance dépassant 100 mètres.

Le maire est habilité au titre de son pouvoir de police à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT) afin d'intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

www.service-public.fr

Nuisances Sonores

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006910538



Nous avons de plus en plus de réclamations de Seignelois sur le stationnement de véhicules sur les trottoirs.

Nous avons effectivement constaté cet état de fait.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de stationner sur un trottoir selon l'article R417-11 du Code de la Route.

Il est choquant de voir des mamans ou nourrices, avec des poussettes être obligées de descendre sur la route pour pouvoir continuer leur chemin.

Nous avons missionné la Police Municipale afin de faire une première démarche de prévention.

A l'issue de cette action des amendes pourront être dressées aux contrevenants.

Thierry CORNIOT
Maire de Spienelav

STATIONNER SUR LE TROTTOIR
C'EST CHOQUANT, ON EST TOUJOURS EN VOIE D'ÊTRE



LÉGISLATION POULAILLER ATTENTION AUX MAUVAISES SURPRISES



Il est interdit de construire un poulailler d'une surface entre 5 et 20m² sans effectuer une déclaration préalable de travaux. Les poulaillers de plus de 20m² nécessitent même un permis de construire.

Les distances à respecter par rapport aux habitations :

- * dispense de distance minimale jusqu'à 10 volailles
- * jusqu'à 25 m de distance de 10 à 50 volailles
- * jusqu'à 50 m de distance pour plus de 50 volailles

Tout détenteur d'oiseaux domestiques (volailles ou oiseaux d'agrément) est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux. Les détenteurs d'oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

Les dangers d'internet pour les Séniors

 La gendarmerie de Seignelay et la commune de Seignelay, vous proposent une réunion d'information.

L'Adjudant-Chef Samuel BELARGENT vous informera sur les dangers d'internet et comment vous protéger contre la cyber malveillance

Jeudi 14 Septembre à 14h30
à la salle des fêtes de Seignelay

Sapeurs Pompiers SEIGNELAY

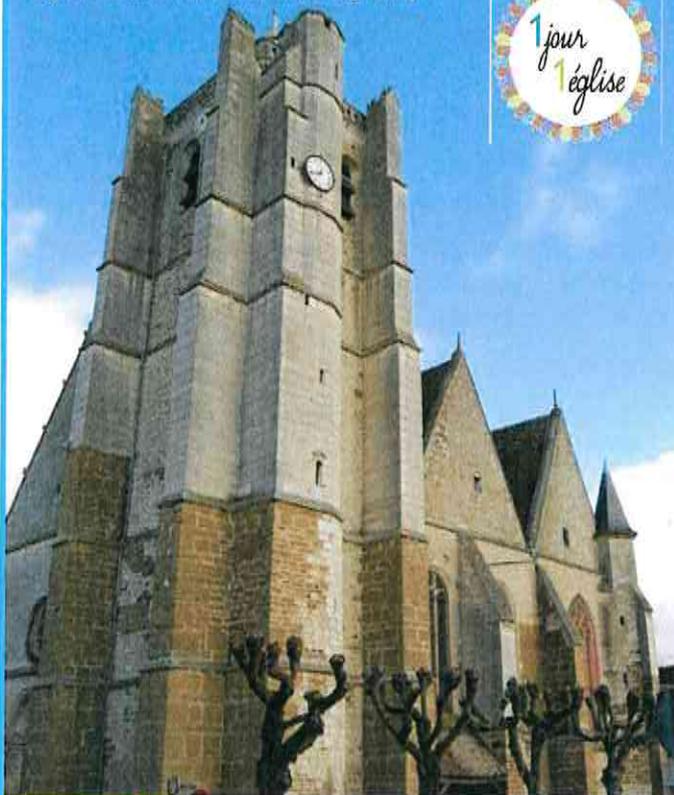
 En cas de détection de nid de guêpes ou de frelons, les sapeurs pompiers de Seignelay peuvent intervenir.

Merci de bien vouloir contacter la Mairie
03 86 47 72 83
mairie@seignelay.fr



Eglise Saint Martial de Seignelay





Visites guidées

Tourisme Serein et Armance 

Jeudi 20 juillet: rendez-vous à 14h30
Mercredi 23 août: rendez-vous à 16h30

ETAT-CIVIL

Mariage

NZENGHE MBA Marie et GERTRUDE Kévin, le 7 janvier

BRUNOT Clémence et FARO Sébastien, le 1er avril

PERRET Aurélien et LORIDO Karl, le 27 mai

BARCELO Jennifer et LE PAPE-SABLON Julien, le 3 juin

Naissances

Alma GAUTHIER GUTTARDORO, née le 23 janvier

Julien TORTEAU SOMMER, né le 13 février

Yaël COURTOIS, né le 22 février

Nathanaël WOS FILIPE, né le 8 mars

Victor LAPROSTE, né le 17 mai

Décès

Jean-Louis GONZALEZ, le 4 janvier

Georgette HENRY vve SALMON, le 17 mars



Noah CHEVEREAU, né le 9 février

Nina CHIMINELLI, née le 21 février

Elijah GREGOIRE LANSADE, né le 5 mars

Gabriel MATTROT GUIBOUT, né le 10 avril

Jean-Jacques CHARPENTIER, le 19 janvier

Liliane PAULVÉ vve PIERRE, le 28 mai

Vie Associative



Le festival de Seignelay a eu lieu le 10 juin, l'école de Musique avec les Topet's, les groupes Spam et Otherside ont animé la soirée

Plus de 1000 personnes étaient présentes, nous remercions tous les visiteurs, la guitare à l'entrée était bien garnie grâce à leur générosité.

Les groupes ont été ravis de participer à cette manifestation et nous heureux de les recevoir.

En tant que présidente, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du comité des fêtes et toutes les personnes bénévoles qui ont œuvré pendant 3 jours, avec un remerciement supplémentaire (les autres ne m'en voudront pas) à l'association de la Récré des Parents de Seignelay qui nous a donné un super coup de main.

Un grand MERCI à tous ceux qui sont venus sans qui rien ne serait possible

Le Comité des fêtes



ALDS Prochainement

Le Vide grenier de Seignelay aura lieu le **dimanche 10 septembre** (modalités d'inscriptions bientôt disponibles).

Dimanche 24 septembre: Loto à la salle des fêtes de Seignelay.

La présidente, Madame CHAPUIS

US Tennis

Tournoi du 5 juin au 30 juin

FÉLICITATIONS aux 3 lauréats :

Éva LARRET chez les femmes - **Louis VERSTRAETE** chez les hommes - **Jérôme CHIROL** chez les +35 ans

Une édition marquée par des matchs qui se terminaient au bout de la nuit quasiment tous les jours.

Mais surtout une édition du renouveau avec nos nouveaux terrains qui ont fait l'unanimité auprès des joueurs et joueuses.

Une TOMBOLA qui a tenu toutes ses promesses avec une DERNIÈRE case vendue aux "enchères" et qui a trouvé acquéreur avec Joris Bardin à un montant incroyable (merci à tous les enchérisseurs et surtout merci à toi Joris).

Merci à la municipalité de Seignelay représentée par M. le Maire Thierry Corniot.

Merci à tous nos partenaires de nous avoir soutenu tout au long du tournoi mais aussi de la saison: Groupe Jeannin Automobiles, La Farm Shop By Compérat, Boulangerie Pâtisserie Da Costa, La Savonnerie de Claire, Les Ruchers Du Clos Marin, L'Authentique Burger Auxerre, Vert'tige, Domaine Nathalie et Gilles Fevre, hôtel le commerce à Seignelay ainsi que le Terroir Comtois. Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour assurer les permanences.

Et surtout merci à toutes les joueuses et tous les joueurs pour leur sportivité et combativité tout au long de ces 2 semaines 1/2 de Tournoi.

À l'année prochaine





ENFANCE



Le jeudi 8 juin, à la salle des fêtes de Seignelay, a eu lieu les auditions de l'école de musique et de « l'orchestre à l'Ecole » de Seignelay.



Remise des prix aux élèves de CM2
Félicitations pour votre passage en 6ème



Kermesse école

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de la kermesse du vendredi 23 juin : les parents bénévoles, la mairie de Seignelay, la Communauté de Communes, l'Ecole de Musique de la CCSA, le Comité des fêtes de Seignelay, l'ALDS et la Maison de l'Enfance.

Bravo aux enfants et à l'équipe pédagogique pour le magnifique spectacle !

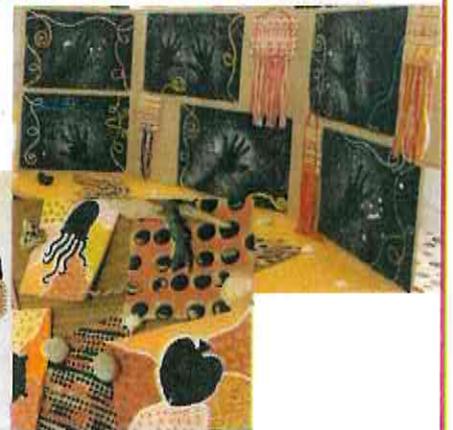
Merci aussi à tous les partenaires qui ont permis d'offrir de beaux lots au jeu des enveloppes, les commerces de Seignelay: Vert'tige, la mèche folle & Les Ruchers du Clos Marin et tous ceux présents sur les affiches.

La Récré des Parents



Tout au long de l'année, les enfants de l'école des arts et de la Maison de l'Enfance ont œuvré sur le thème de l'art Aborigène avec Marie-Christine, Laurence, Charlotte et Pascale.

Le mercredi 21 juin, ils ont présenté leurs œuvres, et très prochainement vous pourrez les découvrir à l'Espace France services



Un grand Merci et un grand BRAVO pour leur travail

Cérémonie commémorative du 8 mai

Très belle cérémonie du 8 mai à Seignelay.

Merci aux enfants des écoles ainsi qu'à leurs enseignants



France
services

Espace France Services

6 rue Gatelot – 03.86.31.08.17 – france-services@seignelay.fr

Horaires d'ouverture : Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h - le samedi : de 9h30 à 12h.

Fermeture Estivale du samedi 22 juillet au lundi 7 août inclus

La commune de Seignelay vous propose un nouveau service au sein de la France services de Seignelay

Création et Renouvellement des Cartes Nationales d'Identité et Passeports

Uniquement sur rendez-vous sur:

www.ants.gouv.fr et www.seignelay.fr



ATTENTION

Une pré-demande est à réaliser sur le site de l'ANTS avant la prise de rendez-vous

Les agents France services peuvent vous accompagner dans votre démarche. N'hésitez pas à prendre rendez-vous : **03.86.31.08.17**

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h - le samedi : de 9h30 à 12h

Très Prochainement une nouvelle Exposition :

Venez découvrir les œuvres des « Artistes de l'Ecole des Arts et de la Maison de l'Enfance » sur l'Art Aborigène



Pour suivre l'actualité de Seignelay

Consultez nos pages Facebook : Espace France Services de Seignelay et Seignelay, notre village